



# CATALOGUE DE FORMATION 2019-2020

**Organisme de formation : N°76 31 09 33 431**

**N° SIRET : 840 720 650 00018**

**Association loi 1901**

**Contact :**

Mme Emilie CABARROU

Tél : 06 76 01 31 69

[emilie.cabarrou@occitadys.fr](mailto:emilie.cabarrou@occitadys.fr)

**ASSOCIATION OCCITADYS**

**Bureaux : 24 impasse de la Flambère – 31300 Toulouse**

[contact@occitadys.fr](mailto:contact@occitadys.fr)

Association Loi 1901 - N° de Siret 840 720 650 00018/ Code APE : 9499Z

[www.occitadys.fr](http://www.occitadys.fr)

## Descriptif des méthodes/modalités pédagogiques

D'une manière générale, les programmes de formation proposés par Occitadys sont construits dans le respect des fiches méthodes HAS.

Occitadys peut être amenée à proposer des formations répondants à plusieurs types de méthodes pédagogiques :

1. Formation continue
2. Evaluation des pratiques professionnelles
3. Gestion des risques

Le choix de la méthode est fait lors de la création du programme de formation en fonction des objectifs recherchés. Ainsi, chaque type de méthode peut être mobilisé individuellement ou associé.

Ainsi,

1. si le besoin porte davantage sur l'apport de connaissances ou la réactualisation de celles-ci nous privilégierons les exposés théoriques
2. si la formation porte d'avantage sur l'utilisation d'outil ou l'analyse pratique nous privilégions les études de cas, les mises en situation, l'analyse de vidéo afin de mettre les participants en situation concrète d'analyse.

Toutes les modalités pédagogiques sont décrites dans les programmes adressés aux participants.

### Formation continue

Occitadys propose, sur la base de la fiche méthode HAS, des formations présentielle réunissant des professionnels de santé dans le but d'actualiser leurs connaissances sur le sujet traité.

Les formations présentielle organisées par Occitadys prennent la forme de conférences, d'ateliers, de sessions professionnelles, etc.

Les méthodes pédagogiques utilisées lors de nos formations correspondent aux trois types de méthodes suivantes :

- Affirmatives lors des cours magistraux et démonstratives lors d'ateliers de geste notamment,
- Interrogatives lors des formations en gestion des risques a priori,
- Actives lors de nos sessions de simulation ou par l'analyse de cas cliniques. Les scénarii

de simulation sont réalisés à partir de situations réelles afin de plonger le participant dans une atmosphère la plus réelle possible.

# Formation BMT-i

## Formation Continue

**Dates et lieux :** 10 et 11 octobre 2019 (Toulouse)  
6 et 7 février 2020 (Montpellier)

**Tarif :** 200 € pour les 2 jours ou 100 € pour une journée

✓ **Durée totale du programme de formation continue (en présentiel) :** 14 heures

✓ **Public concerné :**

- Médecins 2ème recours
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Ergothérapeutes
- Psychologues

✓ **Effectif maximum :** 60 professionnels

✓ **Programme :**

### Jour 1

- Présentation générale de la batterie : construction et étalonnages.
- Cognition mathématique : rappels théoriques
- Présentation des épreuves de compétences numériques de base, les systèmes numériques, calcul, résolution de problèmes
- Les fonctions non verbales : rappel théorique
- Présentation des épreuves
- Raisonnement (complétion de formes),
- Graphisme et praxies (reproduction de figures, construction de cubes)
- Les fonctions attentionnelles et exécutives : rappels théoriques
- Présentation des épreuves d'attention auditive et visuelle, Tour de Paris, empan.
- Illustration par des vignettes cliniques

### Jour 2

- Langage oral : présentation des épreuves de la MSM à la 5ème

- Langage écrit : épreuves de lecture et dictée selon les classes.

- Présentation de vignettes cliniques : les cotations et les interprétations en lien avec les rappels théoriques
- Illustration par des vignettes cliniques

✓ **Objectifs :**

Améliorer les connaissances théoriques sur le fonctionnement cognitif des enfants et apporter un outil modulable d'évaluation selon les plaintes et les hypothèses des professionnels.

Cette formation a pour ambition que les participants puissent utiliser la BMTi pour orienter ensuite correctement les patients et mieux coordonner les soins

✓ **Objectifs opérationnels :**

- Mise à jour des connaissances sur les bases théoriques actuelles des troubles des apprentissages et des fonctions cognitives de l'enfant et adolescent à travers la conception des épreuves de l'outil.
- Prise en main de l'outil informatique et de l'utilisation de l'ensemble de ses ressources en insistant sur la caractéristique modulable de l'outil (choix des épreuves, compréhension de leur intérêt dans chaque situation).
- Interprétation des résultats et décisions de l'action à proposer, illustrée par des cas cliniques interactifs.

✓ **Méthodes pédagogiques :**

- Présentation de la batterie
- Entraînement à la cotation et à l'interprétation des épreuves
- Diaporama
- Cas cliniques

**ASSOCIATION OCCITADYS**

**Bureaux :** 24 impasse de la Flambère – 31300 Toulouse

contact@occitadys.fr

Association Loi 1901 - N° de Siret 840 720 650 00018/ Code APE : 9499Z

[www.occitadys.fr](http://www.occitadys.fr)

## Formation BMT-a et questionnaire DCD Q EF 5-15

### Formation Continue

<b>Dates et lieux :</b> 9 février 2019 (Toulouse) 20 septembre 2019 (Nîmes) Autres dates et lieux à venir	<b>Tarif :</b> 100 €
---	----------------------

✓ **Durée totale du programme de formation continue (en présentiel) :** 7 heures

✓ **Public concerné :**

- Médecins généralistes
- Pédiatres de 1er recours
- Médecins spécialistes
- Médecins scolaires
- Médecins de PMI

✓ **Effectif maximum :** 30 professionnels

✓ **Programme :**

- Présentation du programme et de son déroulement.
- Tour de table : Recueil des attentes et présentation synthétique des dossiers cliniques personnels (envoyé à l'avance et regroupés par thèmes) résumé, bilan pratiqué et tests utilisés, problèmes posés.
- Critères de décision des bilans de langage écrit et en calcul en Grande Section de Maternelle : Plénière vidéo cas clinique Victor : cotation par les participants, et réactions/questions
- Critères de décision des bilans de langage écrit et en calcul en CP Plénière vidéos Colin et Cloé : cotation par les participants, et réactions/questions
- Critères de décision des bilans de langage écrit et en calcul en CE2 : Plénière vidéo Leya : cotation par les participants, et réactions/questions

- Critères de décision des bilans de langage écrit et en calcul en classe de 5° : Plénière vidéos Huseyn : cotation par les participants, et réactions/questions
- Présentation sur les troubles praxiques, l'utilisation de l'outil de dépistage (DCDQ-EF 5-15) et sa place dans la démarche de diagnostic

✓ **Objectif :**

Apporter aux médecins de premier et de second recours des outils d'évaluation du développement et des apprentissages.

✓ **Objectifs opérationnels :**

- Maîtriser et s'approprier l'outil BMT-a
- Développer ses compétences aux plans du diagnostic auprès d'enfants et d'adolescents
- Disposer de tous les outils théoriques et cliniques requis pour conduire une évaluation rigoureuse et interpréter les résultats

✓ **Méthodes pédagogiques :**

- Présentation de la batterie
- Entraînement à la cotation et à l'interprétation des épreuves en fonction de la classe de l'enfant
- Diaporama
- Cas cliniques avec des arbres décisionnels pour affiner les prises de décision vers les bilans complémentaires

# Formation Cognition Mathématique

Formation Continue

<p><b>Dates et lieux :</b> 24-25 janvier 2020 : Toulouse 13-14 mars 2020 : Tarbes 24-25 avril 2020 : Nîmes 15-16 mai 2020 : Rodez 12-13 juin 2020 : Montpellier 2-3 octobre 2020 : Perpignan</p>	<p><b>Tarif :</b> Formation DPC</p>
--	-------------------------------------

✓ **Durée totale du programme de formation continue (en présentiel) :** 14 heures

✓ **Public concerné :** Orthophonistes

✓ **Effectif maximum :** 30 professionnels

✓ **Programme :**

**Jour 1 :**

- Présentation des modèles issus des données expérimentales des neurosciences, de la neuropsychologie et de la psychologie et confrontation avec les connaissances des stagiaires
- Développement de la cognition mathématique de l'enfant à l'adolescent : concept de nombre, opérations arithmétiques, résolution des problèmes arithmétiques
- Facteurs cognitifs généraux, autres facteurs intervenant dans le développement de la cognition mathématique
- Dyscalculie développementale : symptomatologie, typologie et étiologie
- Diagnostic orthophonique des troubles de la cognition mathématique
- Les outils d'évaluation : les tests standardisés
- Présentation d'épreuves s'adressant à l'enfant puis à l'adolescent

**Jour 2**

- Présentation de cas cliniques : analyse des données recueillies aux tests, confrontations entre les données

anamnestiques, l'observation clinique et les résultats aux tests, interprétation des résultats, hypothèses diagnostiques et rééducatives

- Poursuite et mise en commun des travaux de l'atelier clinique
- Table ronde : synthèse des travaux

✓ **Objectif :**

Cette formation propose une approche clinique des troubles des apprentissages de la cognition mathématique s'appuyant sur les données récentes issues des neurosciences et de la psychologie cognitive.

✓ **Objectifs opérationnels :**

- Actualiser les modèles théoriques sous-jacents à la construction des outils d'évaluation qui seront présentés,
- Développer une démarche clinique visant le diagnostic des troubles de la cognition mathématique chez l'enfant et l'adolescent,
- Développer et mettre en œuvre un projet thérapeutique adapté à la situation du patient.

✓ **Méthodes pédagogiques :**

- Manipulation d'outils d'évaluation et cotations
- Présentation et analyse de cas cliniques
- Travail en atelier et mise en commun des travaux
- Présentation sous forme de diaporama et mise à disposition d'un support pédagogique

## ASSOCIATION OCCITADYS

**Siège :** Clinique Ambroise Paré - 387 Route de Saint-Simon - 31082 Toulouse cédex 01

contact@occitadys.fr

Association Loi 1901 - N° de Siret 840 720 650 00018/ Code APE : 9499Z

[www.occitadys.fr](http://www.occitadys.fr)

## Formation Groupe de Barkley

Formation Continue

<b>Dates :</b> à venir	<b>Lieu :</b> Toulouse	<b>Tarif :</b> 300 €
------------------------	------------------------	----------------------

✓ **Durée totale du programme de formation continue (en présentiel) :** 14 heures

✓ **Public concerné :**

- Médecins
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Psychologues

✓ **Effectif maximum :** 25 professionnels

✓ **Programme :**

**Jour 1 :**

- Brainstorming sur les entretiens de Barkley et tour de table
- Présentation générale sur Programmes d'entraînement aux Habiletés Parentales
- Présentation du modèle de Barkley et rappel sur les TCC
- Critères diagnostiques du DSMV, bilans spécifiques aux enfants TDAH (évaluations fonctions exécutives, Wisc V, etc)
- Séance sur la présentation générale du TDAH
- Séance sur la non-compliance (comprendre la désobéissance) et analyse fonctionnelle
- Moment spécial (explications, exemples et réticences parentales)
- Donner un ordre efficace (explications et vidéos)
- Renforcer l'autonomie de son enfant (explications et exercices que les parents doivent faire)

**Jour 2 :**

- Tableaux à points (théorie, exemples de tableaux et comment les corriger, questions les plus fréquentes)

- Time-out (explications et questions les plus fréquentes, adaptations aux adolescents)
- Les devoirs à la maison (principes et conseils pour que le temps des devoirs se passe mieux)
- Gérer les comportements des enfants dans les lieux publics (principes expliqués aux parents)

✓ **Objectifs :**

- Développer un programme d'entraînement aux habiletés parentales pour les parents d'enfants avec un Trouble Déficitaire de l'Attention/Hyperactivité (TDAH).
- Aider les parents d'enfants ayant des comportements opposants et défiants. Il s'agit d'enseigner dans une perspective psychoéducative des techniques de gestion de ces comportements.

✓ **Objectifs opérationnels :**

- Comprendre l'origine des troubles du comportement, des comportements opposants en particulier chez les enfants et adolescents ayant un TDAH
- Connaître les bases théoriques de l'adaptation française du programme d'entraînement aux habiletés parentales de type «Barkley»
- Être en mesure de proposer le programme en individuel ou en groupe et de former de nouveaux collaborateurs à cette technique.

✓ **Méthodes pédagogiques :**

- Présentation du TDAH et du modèle Barkley
- Evaluation des connaissances des professionnels
- Ateliers pratiques
- Vidéos, diaporama
- Analyse en commun des différences inter-observateur

**ASSOCIATION OCCITADYS**

**Siège :** Clinique Ambroise Paré - 387 Route de Saint-Simon - 31082 Toulouse cédex 01

contact@occitadys.fr

Association Loi 1901 - N° de Siret 840 720 650 00018/ Code APE : 9499Z

[www.occitadys.fr](http://www.occitadys.fr)

# Conditions générales de vente

## 1. Présentation

L'association Occitadys est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi à la Clinique Ambroise Paré au 387 Route de Saint-Simon (31000 Toulouse). Occitadys développe, propose et dispense des formations en présentiel.

## 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par Occitadys.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou d'une convention implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'association Occitadys, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## 3. Inscription

Toute inscription nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à l'association Occitadys à l'adresse de gestion de la Formation, située au 387 Route de Saint-Simon - 31000 Toulouse.

Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au Client par mail.

Le contrat de formation en cas de paiement individuel doit être accompagné du règlement des frais de formation (sauf pour les financeurs qui acquittent leurs factures « après service fait » conformément aux règles établies par la comptabilité publique).

- L'envoi de la lettre valant commande ou bon de commande (notamment pour les administrations)
- L'envoi de l'attestation de prise en charge (notamment en cas de financement par un OPCA)

Occitadys doit être avisée des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Il en va de même des délais de paiement pratiqués par le Client.

## 4. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle une convention de formation est adressée au Client ainsi que le programme de la formation. Le Client s'engage à retourner à l'association Occitadys, avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le Client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353 -3 du Code du travail. Il s'engage à retourner à l'association Occitadys, avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé.

À l'issue de toute action, une facture et une attestation de présence seront adressées au financeur. Une attestation de fin de formation sera également remise au stagiaire.

## 5. Annulation ou report du fait du Client

Conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail :

**V.1 En cas de résiliation du présent contrat par l'entreprise**, formulée par écrit au moins 15 jours francs avant le début de l'action de formation précitée, l'association Occitadys procédera au remboursement du montant des droits perçus, diminué de 20% des frais de formation (frais de dossier).

**V2. En cas d'absence du stagiaire, ou d'abandon de celui-ci avant le terme de la formation**, le montant intégral des frais de formation demeure exigible à l'entreprise. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue à la présente convention.

**V3. En cas de modification unilatérale par l'association Occitadys** de l'un des éléments définis dans l'annexe 1, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation, étant, toutefois, limité à 10 jours francs avant la date de début de l'action de formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

**V4. L'association Occitadys se réserve le droit d'annuler une formation**. Dans ce cas, l'entreprise est informée par écrit ou par tout moyen convenable et peut demander, soit le remboursement de l'intégralité du règlement déjà effectué, soit le report des frais de formation déjà versés sur une autre formation.

## 6. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## 7. Paiement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du participant sauf cas particuliers (les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou la convention de formation).

Pour les Clients individuels payant eux-mêmes leur formation, l'association Occitadys peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Dans tous les cas l'organisme de formation peut seulement demander, après expiration du délai de rétractation, au maximum une somme supérieure à



30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. »

#### Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à l'association Occitadys. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

#### Règlement par l'ANDPC

En cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au Client de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique : aucune convention n'est alors émise. En cas de prise en charge partielle par l'ANDPC (notamment si le solde ne couvre pas la totalité du coût de la formation), la différence sera directement facturée au Client.

### 8. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'association Occitadys qui procédera au recouvrement contentieux, sans paiement dans un délai de 15 jours.

Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu de la formation. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription auprès de l'association Occitadys.

### 9. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent.

La responsabilité de l'association Occitadys vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Occitadys au titre des présentes conditions.

### 10. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'association Occitadys, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

### 11. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de l'association Occitadys.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention de la coordinatrice administrative de l'association Occitadys. Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation et toutes informations futures, sont utilisées par l'association Occitadys uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

### 12. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles de l'association Occitadys.

L'association Occitadys se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.